

Règlement sur les procurations

Chapitre P-20,3 Règl 1 (entrée en vigueur à partir le 1^{er} avril 2003) tel que modifié par les Règlements de la Saskatchewan 125/2004, 82/2014, 89/2020, 78/2022 et par un Avis d'Erreur publier dans *The Saskatchewan Gazette* le 14 novembre 2014.

N.B.

Cette refonte n'est pas officielle. Les modifications ont été incorporées pour la commodité du lecteur. On devrait donc consulter les lois et règlements originaux pour toutes fins d'interprétation et d'application de la loi. Dans le but de préserver l'intégrité des lois et règlements originaux, les erreurs qui ont pu s'y glisser se trouvent reproduites dans cette refonte.

Table des Matières

- 1 Titre
- 2 Définitions
- 3 Formules
 - 3.1 Honoraires des fondés de pouvoir
 - 3.2 Limitations applicables aux dons
- 4 Groupes professionnels
 - 4.1 Définitions
 - 4.2 Définition applicable à l'article 16 de la Loi
 - 4.3 Abrogé
- 5 Entrée en vigueur

Appendice

- FORMULE A Procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles
- FORMULE B Procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les biens
- FORMULE C Procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens
- FORMULE D Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire
- FORMULE E Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats
- FORMULE F Constatation et consentement
- FORMULE G Déclaration de survenance de l'événement
- FORMULE H Reddition de comptes par un fondé de pouvoir concernant les biens
- FORMULE I Reddition de comptes par un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles
- FORMULE J Révocation de procuration persistante
- FORMULE K Reddition de comptes définitive par un fondé de pouvoir concernant les biens
- FORMULE L Reddition de comptes définitive par un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles

CHAPITRE P-20.3 RÈGL. 1

Loi de 2002 sur les procurations

Titre

- 1** *Règlement sur les procurations.*

Définitions

- 2** Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

«**formule**» Formule figurant à l'appendice. (“*form*”)

«**Loi**» La *Loi de 2002 sur les procurations*. (“*Act*”)

4 avril 2003 chP-20,3 Règl 1 art2.

Formules

- 3** Pour l'application de la Loi :

- a) la formule A est une formule de procuration persistante qui peut être utilisée pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles;
- b) la formule B est une formule de procuration persistante qui peut être utilisée pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les biens;
- c) la formule C est une formule de procuration persistante qui peut être utilisée pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens;
- d) la formule D est la formule d'avis juridique et de certificat d'attestation instrumentaire qui doit être utilisée lorsqu'un avocat atteste, même par moyen électronique, une procuration persistante;
- e) la formule E est la formule de certificat d'attestation instrumentaire qui doit être utilisée lorsque le témoin à une procuration persistante n'est pas avocat;
- f) la formule F est une formule de constatation et consentement qui peut être utilisée pour l'application du paragraphe 6(2) de la Loi;
- g) la formule G est une formule de déclaration de survenance de l'événement qui peut être utilisée pour l'application du paragraphe 9.1(1) ou 9.2(2) de la Loi;
- h) la formule H est la formule de reddition de comptes par un fondé de pouvoir concernant les biens qui doit être utilisée pour l'application des articles 17 et 18 de la Loi;
- i) la formule I est la formule de reddition de comptes par un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles qui doit être utilisée pour l'application des articles 17 et 18 de la Loi;
- j) la formule J est une formule qui peut être utilisée pour la révocation d'une procuration persistante;

k) la formule K est la formule de reddition de comptes définitive par un fondé de pouvoir concernant les biens qui doit être utilisée pour l'application de l'article 18.1 de la Loi;

l) la formule L est la formule de reddition de comptes définitive par un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles qui doit être utilisée pour l'application de l'article 18.1 de la Loi.

7 jan 2005 RS 125/2004 art3; 24 oct 2014 RS 82/2014 art3; 14 oct 2022 RS 78/2022 art3.

Honoraires des fondés de pouvoir

3.1(1) Si les honoraires ne sont pas indiqués dans la procuration persistante qui le nomme et que le tribunal n'a pas fixé par ordonnance les honoraires pour ses services, le fondé de pouvoir concernant les biens peut demander les honoraires suivants :

- a) 2,5 % des sommes qu'il reçoit par mois pour le compte de l'auteur;
- b) 2,5 % des sommes qu'il verse par mois pour le compte de l'auteur.

(2) Lorsqu'ils sont plusieurs, les fondés de pouvoir concernant les biens se partagent les honoraires prévus au paragraphe (1) :

- a) soit en parts égales;
- b) soit selon la formule convenue entre eux;
- c) soit selon la formule fixée par le tribunal.

(3) Si les honoraires ne sont pas indiqués dans la procuration persistante qui le nomme et que le tribunal n'a pas fixé par ordonnance les honoraires pour ses services, le fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles peut demander des honoraires de 15 \$ par heure pour la gestion des affaires personnelles de l'auteur.

24 oct 2014 RS 82/2014 art4.

Limitations applicables aux dons

3.2(1) Pour l'application de l'alinéa 16.1(2)c) de la Loi, la valeur totale de tous les dons faits en une période d'un an ne doit pas dépasser 1 000 \$.

(2) Sauf autorisation du tribunal, un fondé de pouvoir concernant les biens ne peut se faire un don à lui-même.

24 oct 2014 RS 82/2014 art4.

Groupes professionnels

4 Pour l'application du paragraphe 9.2(2) de la Loi, le terme «membre d'un groupe professionnel désigné par règlement» s'entend notamment des personnes suivantes:

- a) un médecin dûment qualifié;
- b) un membre praticien au sens de la loi intitulée *The Psychologists Act, 1997*;
- c) une infirmière psychiatrique autorisée au sens de la loi intitulée *The Registered Psychiatric Nurses Act*;
- d) une infirmière autorisée au sens de la loi intitulée *The Registered Nurses Act, 1988*;
- e) un membre praticien au sens de la loi intitulée *The Occupational Therapists Act, 1997*;

- f) un membre praticien au sens de la loi intitulée *The Social Workers Act*;
- g) un orthophoniste au sens de la loi intitulée *The Speech-Language Pathologists and Audiologists Act*.

4 avril 2003 chP-20,3 Règl 1 art4; 7 jan 2005 RS 125/2004 art4.

Définitions

4.1 Pour l'application de la Loi :

« **affaires financières** » S'entend notamment des questions se rapportant à l'ensemble des valeurs mobilières, contrats d'assurance, régimes de retraite, fiducies non testamentaires, régimes d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite, rentes et autres dépôts et investissements de ce genre. ("*financial affairs*")

« **biens** » Biens réels et personnels. ("*property*")

7 jan 2005 RS 125/2004 art5.

Définition applicable à l'article 16 de la Loi

4.2 Pour l'application du paragraphe 16(2) de la Loi, « **testament fait au nom de l'auteur** » s'entend en particulier d'un testament régi par la *Loi de 1996 sur les testaments* et de tout autre instrument destiné à prendre effet à la mort de l'auteur.

7 jan 2005 RS 125/2004 art5.

4.3 **Abrogé.** 14 oct 2022 RS 78/2022 art4.

Entrée en vigueur

5(1) Sous réserve du paragraphe (2), le présent règlement entre en vigueur à la date de l'entrée en vigueur de la *Loi de 2002 sur les procurations*.

(2) S'il est déposé auprès du registraire des règlements après l'entrée en vigueur de la *Loi de 2002 sur les procurations*, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt.

4 avril 2003 chP-20,3 Règl 1 art5.

Appendice

Conseils à l'intention de l'auteur d'une procuration persistante

(FORMULES A à C)

IMPORTANT : Cette information ne fait pas partie de votre procuration persistante. Elle ne doit être utilisée qu'à titre indicatif, pour vous aider à préparer votre procuration persistante et à en comprendre la portée.

1. Votre procuration persistante demeure en vigueur pendant toute votre vie et l'habileté qu'elle confère ne cessera pas même si votre capacité mentale devait faire défaut dans l'avenir, à moins que vous ne l'ayez révoquée pendant que vous aviez la capacité de comprendre sa nature et sa portée ainsi que les effets d'y mettre fin.
2. À moins que vous n'ayez précisé que votre procuration persistante n'entrera en vigueur qu'à une certaine date ou qu'à la survenance d'un événement précis, elle entrera en vigueur dès qu'elle sera signée et attestée. Si vous avez précisé que votre procuration persistante entrera en vigueur à la survenance d'un événement précis, vous pouvez nommer un ou plusieurs adultes autorisés à déclarer que l'événement est survenu. Si l'événement que vous avez indiqué est votre défaut de capacité et que vous n'avez nommé personne à cette fin, il pourra être demandé à deux professionnels de la santé de faire cette déclaration.
3. Votre procuration persistante vous désigne l'« auteur » puisque vous autorisez une autre personne à prendre des décisions pour vous.
4. Pour faire une procuration persistante, vous devez avoir au moins 18 ans.
5. Vous pouvez utiliser une procuration persistante pour nommer un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles, un fondé de pouvoir concernant les biens ou un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens. Vous pouvez nommer la même personne pour agir à titre de fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens ou vous pouvez nommer différentes personnes pour remplir chacun des rôles.
6. Votre procuration persistante a pour effet d'habiliter la personne que vous avez nommée, votre « fondé de pouvoir », à agir pour votre compte à l'égard de vos affaires personnelles ou de vos biens et affaires financières, ou des deux.
7. À moins que vous n'indiquiez le contraire dans votre procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles, celui-ci aura l'habileté de décider entre autres à quel endroit vous vivrez, quelle formation ou éducation vous recevrez et à quelles activités sociales vous prendrez part.
8. Votre fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles ne peut prendre pour vous des décisions visant vos soins de santé. La loi intitulée *The Health Care Directives and Substitute Health Care Decision Makers Act* vous permet d'exposer vos préférences dans une directive en matière de soins de santé ou de nommer un fondé de pouvoir pour prendre pour vous des décisions visant vos soins de santé.

9. À moins que vous n'indiquiez le contraire dans votre procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les biens, celui-ci aura l'habilité de prendre des décisions à l'égard de tous terrains, maisons, comptes bancaires, actions, obligations, fonds mutuels, véhicules et autres choses dont vous êtes propriétaire. Cette habilité s'étendra également aux questions se rapportant à l'ensemble des valeurs mobilières, contrats d'assurance, régimes de retraite, fiducies non testamentaires, régimes d'épargne-retraite et fonds enregistrés de revenu de retraite, rentes et autres dépôts et investissements de ce genre. Votre fondé de pouvoir concernant les biens pourra également utiliser vos biens pour pourvoir à l'entretien de votre conjoint et de vos enfants à charge.
10. Les décisions concernant le logement qui entraînent des dépenses peuvent être considérées comme touchant à vos affaires personnelles ou à vos biens. Si vous nommez des personnes différentes pour agir à titre de fondés de pouvoir concernant vos affaires personnelles et vos biens, vous devriez indiquer clairement dans votre procuration à quel fondé de pouvoir cette habilité est donnée.
11. Votre fondé de pouvoir devrait être une personne que vous connaissez bien, en qui vous avez entièrement confiance et qui est tout à fait capable de s'occuper de vos affaires. Vous devriez songer sérieusement à la possibilité de limiter le champ d'action de votre fondé de pouvoir, en particulier concernant les biens. Il pourrait nuire grandement à vos intérêts financiers.
12. Au moment d'entrer en fonctions, votre fondé de pouvoir doit remplir certaines conditions. Il doit avoir au moins 18 ans et être pourvu de capacité. Il ne doit pas vous fournir des services de soins personnels ou de santé dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, tels des services de soins à domicile ou de maison de soins infirmiers. Votre fondé de pouvoir concernant les biens ne doit pas avoir le statut de failli non libéré.
13. Une autre condition importante que votre fondé de pouvoir doit remplir au moment de son entrée en fonctions est de ne pas avoir été condamné au cours des 10 dernières années pour infraction criminelle relative à un acte de violence, au vol ou à la fraude, à moins d'avoir été réhabilité ou que, pendant que vous étiez pourvu de capacité, il vous a divulgué sa condamnation et vous avez consenti par écrit à la procuration.
14. Il est souhaitable que votre fondé de pouvoir soit mis au courant de sa nomination et accepte la responsabilité qui lui est donnée.
15. Votre procuration persistante doit être signée devant un témoin avocat ou devant deux témoins adultes. Ces deux témoins adultes ne peuvent pas être le fondé de pouvoir ni un membre de sa famille ou un membre de votre famille.
16. Vous pourrez révoquer votre procuration persistante par écrit à tout moment, à condition que vous ayez la capacité de comprendre la nature et la portée de votre procuration persistante et les effets d'y mettre fin.

17. L'habilité de votre fondé de pouvoir prendra fin à votre décès ou au décès de votre fondé de pouvoir ou dès que survient son défaut de capacité, qu'il démissionne par écrit, que la cour vous assigne un curateur aux biens ou que votre fondé de pouvoir cesse de remplir les conditions énoncées aux points 12 et 13 ci-dessus. L'habilité de votre fondé de pouvoir prendra également fin à une date indiquée dans votre procuration persistante ou au moment où vous révoquez votre procuration persistante par écrit pendant que vous avez la capacité. Si votre fondé de pouvoir est votre conjoint, son habilité prendra fin sur cessation de votre relation conjugale. Un tribunal peut retirer l'habilité d'un fondé de pouvoir qui outrepassé ses pouvoirs.
18. Vous pouvez nommer une personne qui pourra exiger de votre fondé de pouvoir qu'il lui rende compte. Cette personne pourra alors s'assurer que votre fondé de pouvoir s'occupe bien de vos affaires. Si vous ne nommez pas une telle personne, un membre adulte de votre famille pourra toujours exiger une reddition de comptes.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la *Loi de 2002 sur les procurations* et le *Règlement sur les procurations*.

FORMULE A

[Alinéa 3a)]

Procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles

À titre indicatif seulement pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles. Un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles a l'habilité en ce qui concerne vos affaires personnelles, mais non en ce qui concerne vos biens et affaires financières. Cette personne n'a pas l'habilité en ce qui concerne les décisions en matière de soins de santé, lesquelles sont régies par la loi intitulée *The Health Care Directives and Substitute Health Care Decision Makers Act*.

N'inclure dans votre procuration persistante que les parties de la formule qui s'appliquent à votre situation.

La présente procuration persistante est donnée le _____
(date)

par _____
(nom de l'auteur)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

(Cocher les cases qui s'appliquent.)

1. Nomination

(cocher une case)

a) Je nomme _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

mon fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles en conformité avec la *Loi de 2002 sur les procurations*.

ou

b) Je nomme _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

et _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

(vous pouvez nommer deux personnes ou plus)

mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles en conformité avec la *Loi de 2002 sur les procurations* :

conjointement (vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles agiront ensemble)

individuellement (vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles agiront de manière individuelle et indépendante, suivant l'habilité qui leur est donnée)

successivement (vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles agiront dans l'ordre de leur nomination)

Facultatif

S'il est nécessaire, ou s'il le devient, pour l'application du paragraphe 6(2) de la Loi :

Je reconnais que _____ a été
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles)

condamné pour infraction criminelle relative à des voies de fait, à l'agression sexuelle ou d'autres actes de violence, à l'intimidation, au harcèlement criminel, à la profération de menaces, au vol, à la fraude ou à l'abus de confiance.

Je consens à ce que cette personne soit mon fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles.

2. Habilité

(cocher une case)

a) Je donne à mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles une habilité générale à l'égard de mes affaires personnelles.

(L'habilité concernant les affaires personnelles permet de décider par exemple à quel endroit vous vivrez, quelle formation ou éducation vous recevrez et à quelles activités sociales vous prendrez part. Veuillez noter que les décisions en matière de soins de santé ne relèvent pas de votre fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles.)

ou

b) Je donne à mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles une habilité précise, ainsi qu'il suit :
(Vous pouvez limiter l'habilité de vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles ou répartir l'habilité entre eux.)

3. Décisions qui entraînent des dépenses

(Facultatif - peut servir dans le cas où des personnes différentes sont nommées pour agir à titre de fondés de pouvoir concernant vos affaires personnelles et vos biens.)

Pour les décisions entraînant des dépenses à l'égard :

du logement

de l'éducation et de la formation

des activités sociales

des choses suivantes :

j'habilite mon :

(cocher une case)

fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles

fondé de pouvoir concernant les biens

4. Modalités d'exercice

Si plusieurs fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles sont nommés pour agir conjointement (ensemble) :

(cocher une case)

a) Les décisions de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles doivent être unanimes.

ou

b) Les décisions de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles doivent être prises ainsi qu'il suit :

Si plusieurs fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles sont nommés pour agir conjointement (ensemble) ou successivement (l'un après l'autre) :

(cocher une case)

a) Si un ou plusieurs de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles meurent, ou ne veulent plus ou ne peuvent plus agir, ou si un tribunal déclare qu'un ou plusieurs d'entre eux sont dépourvus de capacité, l'autre ou les autres pourront agir individuellement, conjointement ou successivement, selon le cas.

ou

(b) _____

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

5. Procuration persistante

L'habilité de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles donnée dans la présente procuration persistante ne finira pas du fait d'un défaut de capacité de ma part survenu après la passation de ma procuration persistante.

6. Procuration persistante éventuelle (*facultatif*)

Ma procuration persistante entrera en vigueur à la date suivante ou à la survenance de l'événement suivant :

Facultatif

Le ou les adultes suivants seront autorisés à déclarer par écrit que l'événement ci-dessus est survenu :

(nom de l'adulte)

(adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

(Vous pouvez nommer une ou plusieurs personnes à cette fin. Si l'événement que vous avez indiqué est votre défaut de capacité et que vous n'avez prévu personne, il pourra être demandé à deux professionnels de la santé de faire cette déclaration.)

7. Reddition de comptes (*facultatif*)

En cas de défaut de capacité de ma part, la personne suivante pourra exiger de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles une reddition de comptes visant leur gestion de mes affaires personnelles.

(nom de la personne)

(adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

(Si la case n'est pas cochée, un membre adulte de votre famille pourra exiger une reddition de comptes.)

Si mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles demandent des honoraires pour leurs services, ils devront rendre compte annuellement de leur gestion de mes affaires personnelles

à _____

(nom de l'adulte)

(adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

(Si la case n'est pas cochée, la reddition de comptes sera remise au membre de votre famille qui est à la fois le plus proche et le plus accessible et au tuteur et curateur public de la Saskatchewan.)

8. Révocation (*facultatif*)

Je révoque la procuration persistante que j'ai donnée antérieurement le _____,
(date)
 par laquelle je nommais _____
(nom)
 mon fondé de
 pouvoir concernant les affaires personnelles.

9. Signatures de l'auteur et des témoins

(Signature de l'auteur)

(date)

(Signature du témoin)

(date)

(Signature du second témoin, si le premier n'est pas avocat)

(date)

(Si le témoin est avocat, joindre la formule D - Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire. Si elle est attestée par deux adultes, joindre la formule E - Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats.)

ou

Signatures du fondé de signature et des témoins

(À utiliser seulement quand l'auteur est incapable de signer la procuration persistante et qu'elle doit être signée par un fondé de signature.)

(Signature du fondé de signature)

(date)

Déclaration du témoin

Je soussigné(e), _____,
(nom)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

certifie ce qui suit :

a) _____
(nom du fondé de signature)

a signé la présente procuration persistante en ma présence.

b) _____
(nom de l'auteur)

a adopté la signature de en _____ ma présence.
(nom du fondé de signature)

c) Je suis un adulte pourvu de capacité et je ne suis pas le fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles ni un membre de sa famille ou de la famille de l'auteur.

d) Je signe la présente procuration persistante comme un témoin en la présence de l'auteur.

(Signature du témoin)

(date)

Signatures des autres témoins (Un des témoins peut être la même personne qui a attesté la signature du fondé de signature.)

(Signature du témoin)

(date)

(Signature du second témoin, si le premier n'est pas avocat)

(date)

(Si le témoin est avocat, joindre la formule D - Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire. Si elle est attestée par deux adultes, joindre la formule E - Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats.)

(date)

10. Acceptation de la nomination (facultatif)

J'accepte ma nomination à titre de fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et j'exercerai mes fonctions honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'auteur.

(Signature du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles)

(date)

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

FORMULE B
[Alinéa 3b]**Procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les biens**

À titre indicatif seulement pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les biens. Un fondé de pouvoir concernant les biens a l'habilité en ce qui concerne vos biens et affaires financières, mais non en ce qui concerne vos affaires personnelles.

N'inclure dans votre procuration persistante que les parties de la formule qui s'appliquent à votre situation.

La présente procuration persistante est donnée le _____
(date)

par _____
(nom de l'auteur)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

(Cocher les cases qui s'appliquent.)

1. Nomination

(cocher une case)

a) Je nomme _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les biens)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

mon fondé de pouvoir concernant les biens en conformité avec la *Loi de 2002 sur les procurations*.

ou

b) Je nomme _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les biens)

of _____
(street address) (city) (province) (postal code)

and _____
(name of property attorney)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

(vous pouvez nommer deux personnes ou plus)

mes fondés de pouvoir concernant les biens en conformité avec la *Loi de 2002 sur les procurations* :

conjointement (vos fondés de pouvoir concernant les biens agiront ensemble)

individuellement (vos fondés de pouvoir concernant les biens agiront de manière individuelle et indépendante, suivant l'habilité qui leur est donnée)

successivement (vos fondés de pouvoir concernant les biens agiront dans l'ordre de leur nomination)

Facultatif

S'il est nécessaire, ou s'il le devient, pour l'application du paragraphe 6(2) de la Loi :

Je reconnais que _____ a été
(nom du fondé de pouvoir concernant les biens)

condamné pour infraction criminelle relative à des voies de fait, à l'agression sexuelle ou d'autres actes de violence, à l'intimidation, au harcèlement criminel, à la profération de menaces, au vol, à la fraude ou à l'abus de confiance.

Je consens à ce que cette personne soit mon fondé de pouvoir concernant les biens.

2. Habilité

(cocher une case)

- a) Je donne à mes fondés de pouvoir concernant les biens une habilité générale à l'égard de l'ensemble de mes biens et de mes affaires financières.

(L'habilité relative aux affaires financières comprend les questions se rapportant à l'ensemble de vos valeurs mobilières, contrats d'assurance, régimes de retraite, fiducies non testamentaires, régimes d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite, rentes et autres dépôts et investissements de ce genre.)

ou

- b) Je donne à mes fondés de pouvoir concernant les biens une habilité précise, ainsi qu'il suit :

(Vous pouvez limiter l'habilité de vos fondés de pouvoir concernant les biens ou répartir l'habilité entre eux.)

3. Décisions qui entraînent des dépenses

(Facultatif - peut servir dans le cas où des personnes différentes sont nommées pour agir à titre de fondés de pouvoir concernant vos affaires personnelles et vos biens.)

Pour les décisions entraînant des dépenses à l'égard :

- du logement
- de l'éducation et de la formation
- des activités sociales
- des choses suivantes :

j'habilite mon :

(cocher une case)

- fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles
- fondé de pouvoir concernant les biens

4. Modalités d'exercice

Si plusieurs de mes fondés de pouvoir concernant les biens sont nommés pour agir conjointement (ensemble) :

(cocher une case)

- a) Les décisions de mes fondés de pouvoir concernant les biens doivent être unanimes.

ou

- b) Les décisions de mes fondés de pouvoir concernant les biens doivent être prises ainsi qu'il suit :

Si plusieurs fondés de pouvoir concernant les biens sont nommés pour agir conjointement (ensemble) ou successivement (l'un après l'autre) :

(cocher une case)

- a) Si un ou plusieurs de mes fondés de pouvoir concernant les biens meurent, ou ne veulent plus ou ne peuvent plus agir, ou si un tribunal déclare qu'un ou plusieurs d'entre eux sont dépourvus de capacité, l'autre ou les autres pourront agir individuellement, conjointement ou successivement, selon le cas.

ou

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

b) _____

5. Procuration persistante

L'habilité de mes fondés de pouvoir concernant les biens donnée dans la présente procuration persistante ne finira pas du fait d'un défaut de capacité de ma part survenu après la passation de ma procuration persistante.

6. Procuration persistante éventuelle (*facultatif*)

Ma procuration persistante entrera en vigueur à la date suivante ou à la survenance de l'événement suivant :

Facultatif

Le ou les adultes suivants seront autorisés à déclarer par écrit que l'événement ci-dessus est survenu :

_____ (nom de l'adulte)

_____ (adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

(Vous pouvez nommer une ou plusieurs personnes à cette fin. Si l'événement que vous avez indiqué est votre défaut de capacité et que vous n'avez prévu personne, il pourra être demandé à deux professionnels de la santé de faire cette déclaration.)

7. Reddition de comptes (*facultatif*)

En cas de défaut de capacité de ma part, la personne suivante pourra exiger de mes fondés de pouvoir concernant les biens une reddition de comptes visant leur gestion de mes biens et affaires financières.

_____ (nom de la personne)

_____ (adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

(Si la case n'est pas cochée, un membre adulte de votre famille pourra exiger une reddition de comptes.)

Si mes fondés de pouvoir concernant les biens demandent des honoraires pour leurs services, ils devront rendre compte annuellement de leur gestion de mes biens et affaires financières

à _____

_____ (nom de la personne)

_____ (adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

(Si la case n'est pas cochée, la reddition de comptes sera remise au membre de votre famille qui est à la fois le plus proche et le plus accessible et au tuteur et curateur public de la Saskatchewan.)

8. Révocation (*facultatif*)

Je révoque la procuration persistante que j'ai donnée antérieurement le _____, (date)

par laquelle je nommais _____ mon fondé de pouvoir (nom)

concernant les biens.

9. Signatures de l'auteur et des témoins

_____ (Signature de l'auteur)

_____ (date)

_____ (Signature du témoin)

_____ (date)

_____ (Signature du second témoin, si le premier n'est pas avocat)

_____ (date)

(Si le témoin est avocat, joindre la formule D - Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire. Si elle est attestée par deux adultes, joindre la formule E - Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats.)

ou**Signatures du fondé de signature et des témoins***(À utiliser seulement quand l'auteur est incapable de signer la procuration persistante et qu'elle doit être signée par un fondé de signature.)*_____
*(Signature du fondé de signature)*_____
*(date)***Déclaration du témoin**Je soussigné(e), _____,
*(nom)*_____
*(adresse de voirie)*_____
*(ville)*_____
*(province)*_____
(code postal)

certifie ce qui suit :

a) _____
(nom du fondé de signature)

a signé la présente procuration persistante en ma présence.

b) _____
(nom de l'auteur)

a adopté la signature du fondé de signature en ma présence.

c) Je suis un adulte pourvu de capacité et je ne suis pas le fondé de pouvoir concernant les biens ni un membre de sa famille ou de la famille de l'auteur.

d) Je signe la présente procuration persistante comme témoin en la présence de l'auteur.

*(Signature du témoin)*_____
*(date)***Signatures des autres témoins***(Un des témoins peut être la même personne qui a attesté la signature du fondé de signature.)*_____
*(Signature du témoin)*_____
*(date)*_____
*(Signature du second témoin, si le premier n'est pas avocat)*_____
*(date)**(Si le témoin est avocat, joindre la formule D - Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire. Si elle est attestée par deux adultes, joindre la formule E - Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats.)***10. Acceptation de la nomination (facultatif)** J'accepte ma nomination à titre de fondé de pouvoir concernant les biens et j'exercerai mes fonctions honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'auteur._____
*(Signature du fondé de pouvoir concernant les biens)*_____
(date)

FORMULE C

[Alinéa 3c]

**Procuration persistante pour la nomination d'un fondé de pouvoir
concernant les affaires personnelles et les biens**

À titre indicatif seulement pour la nomination d'un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens. Un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens a l'habilité en ce qui concerne vos affaires personnelles, biens et affaires financières. Cette personne n'a pas l'habilité en ce qui concerne les décisions en matière de soins de santé, lesquelles sont régies par la loi intitulée *The Health Care Directives and Substitute Health Care Decision Makers Act*. Si vous désirez nommer des personnes distinctes pour agir à titre de fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et à titre de fondé de pouvoir concernant les biens, vous pouvez modifier cette formule ou encore remplir les formules A et B.

N'inclure dans votre procuration persistante que les parties de la formule qui s'appliquent à votre situation.

La présente procuration persistante est donnée le _____
(date)

par _____
(nom de l'auteur)

(adresse de voirie)_____
(ville)_____
(province)_____
(code postal)

(Cocher les cases qui s'appliquent.)

1. Nomination

(cocher une case)

a) Je nomme _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens)

(adresse de voirie)_____
(ville)_____
(province)_____
(code postal)

mon fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens en conformité avec la *Loi de 2002 sur les procurations*.

ou

b) Je nomme _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens)

(adresse de voirie)_____
(ville)_____
(province)_____
(code postal)

et _____
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens)

(adresse de voirie)_____
(ville)_____
(province)_____
(code postal)

(vous pouvez nommer deux personnes ou plus)

mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens en conformité avec la *Loi de 2002 sur les procurations* :

conjointement (vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens agiront ensemble)

individuellement (vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens agiront de manière individuelle et indépendante, suivant l'habilité qui leur est donnée)

successivement (vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens agiront dans l'ordre de leur nomination)

Facultatif

S'il est nécessaire, ou s'il le devient, pour l'application du paragraphe 6(2) de la Loi :

Je reconnais que _____ a été
(nom du fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens)

condamné pour infraction criminelle relative à des voies de fait, à l'agression sexuelle ou d'autres actes de violence, à l'intimidation, au harcèlement criminel, à la profération de menaces, au vol, à la fraude ou à l'abus de confiance.

Je consens à ce que cette personne soit mon fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens.

2. Habilité

(cocher une case)

- a) Je donne à mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens une habilité générale à l'égard de mes affaires personnelles, de mes biens et de mes affaires financières.

(L'habilité concernant les affaires personnelles vise en particulier l'endroit où vous vivez, la formation ou l'éducation que vous recevrez et les activités sociales auxquelles vous prendrez part. Veuillez noter que les décisions en matière de soins de santé ne relèvent pas de votre fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles. L'habilité relative aux affaires financières vise en particulier l'ensemble de vos valeurs mobilières, contrats d'assurance, régimes de retraite, fiducies non testamentaires, régimes d'épargne-retraite, fonds enregistrés de revenu de retraite, rentes et autres dépôts et investissements de ce genre.)

ou

- b) Je donne à mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens une habilité spécifique ainsi qu'il suit :

(Vous pouvez limiter l'habilité de vos fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens ou répartir l'habilité entre eux.)

3. Modalités d'exercice

Si plusieurs fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens sont nommés pour agir conjointement (ensemble) :

(cocher une case)

- a) Les décisions de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens doivent être unanimes.

ou

- b) Les décisions de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens doivent être prises ainsi qu'il suit :

Si plusieurs fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens sont nommés pour agir conjointement (ensemble) ou successivement (l'un après l'autre) :

(cocher une case)

- a) Si un ou plusieurs de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens meurent, ou ne veulent plus ou ne peuvent plus agir, ou si un tribunal déclare qu'un ou plusieurs d'entre eux sont dépourvus de capacité, l'autre ou les autres pourront agir individuellement, conjointement ou successivement, selon le cas.

ou

- b) _____

4. Procuration persistante

L'habilité de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens donnée dans la présente procuration persistante ne finira pas du fait d'un défaut de capacité de ma part survenu après la passation de ma procuration persistante.

5. Procuration persistante éventuelle *(facultatif)*

- Ma procuration persistante entrera en vigueur à la date suivante ou à la survenance de l'événement suivant :

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

Facultatif

Le ou les adultes suivants seront autorisés à déclarer par écrit que l'événement ci-dessus est survenu :

_____ (nom de l'adulte)

_____ (adresse de voirie) _____ (ville) _____ (province) _____ (code postal)

(Vous pouvez nommer une ou plusieurs personnes à cette fin. Si l'événement que vous avez indiqué est votre défaut de capacité et que vous n'avez prévu personne, il pourra être demandé à deux professionnels de la santé de faire cette déclaration.)

6. Reddition de comptes (*facultatif*)

En cas de défaut de capacité de ma part, la personne suivante pourra exiger de mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens une reddition de comptes visant leur gestion de mes affaires personnelles et de mes biens et affaires financières.

_____ (nom de la personne)

_____ (adresse de voirie) _____ (ville) _____ (province) _____ (code postal)

(Si la case n'est pas cochée, un membre adulte de votre famille pourra exiger une reddition de comptes.)

Si mes fondés de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens demandent des __ honoraires pour leurs services, ils devront rendre compte annuellement de leur gestion de mes affaires _____ personnelles et de mes biens et affaires financières à

_____ (nom de la personne) _____ of

_____ (adresse de voirie) _____ (ville) _____ (province) _____ (code postal)

(Si la case n'est pas cochée, la reddition de comptes sera remise au membre de votre famille qui est à la fois le plus proche et le plus accessible et au tuteur et curateur public de la Saskatchewan.)

7. Révocation (*facultatif*)

Je révoque la procuration persistante que j'ai donnée antérieurement le _____, (date)

par laquelle je nommais _____ (nom) mon fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens.

8. Signatures de l'auteur et des témoins

_____ (Signature de l'auteur) _____ (date)

_____ (Signature du témoin) _____ (date)

_____ (Signature du second témoin, si le premier n'est pas avocat) _____ (date)

(Si le témoin est avocat, joindre la formule D - Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire. Si elle est attestée par deux adultes, joindre la formule E - Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats.)

OU

Signatures du fondé de signature et des témoins

(À utiliser seulement quand l'auteur est incapable de signer la procuration persistante et qu'elle doit être signée par un fondé de signature.)

(Signature du fondé de signature)

(date)

Déclaration du témoin

Je soussigné(e), _____,
(nom)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

certifie ce qui suit :

a) _____
(nom du fondé de signature)

a signé la présente procuration persistante en ma présence.

b) _____
(nom de l'auteur)

a adopté la signature du fondé de signature en ma présence.

c) Je suis un adulte pourvu de capacité et je ne suis pas le fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles ou les biens ni un membre de sa famille ou de la famille de l'auteur.

d) Je signe la présente procuration persistante comme un témoin en la présence de l'auteur.

(Signature du témoin)

(date)

Signatures des autres témoins (Un des témoins peut être la même personne qui a attesté la signature du fondé de signature.)

(Signature du témoin)

(date)

(Signature du deuxième témoin, si le premier n'est pas avocat)

(date)

(Si le témoin est avocat, joindre la formule D - Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire. Si elle est attestée par deux adultes, joindre la formule E - Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats.)

9. Acceptation de la nomination (facultatif)

J'accepte ma nomination à titre de fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles et les biens et j'exercerai mes fonctions honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'auteur.

(Signature du fondé de pouvoir concernant
les affaires personnelles et les biens)

(date)

FORMULE D
[Alinéa 3d]

Avis juridique et certificat d'attestation instrumentaire

Formule à l'usage du témoin avocat.

Je soussigné(e), _____,
(nom)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

certifie ce qui suit :

a) Je suis membre praticien en règle du Barreau de

(ressort du barreau);

b)

(nom de l'auteur)

(adresse de voirie)

(ville)

(province)

(code postal)

m'a consulté au sujet de l'établissement de sa procuration persistante et, suivant ses instructions, j'ai préparé sa procuration persistante en date du _____;

c) J'ai expliqué la nature et la portée d'une procuration persistante à l'auteur et ensemble, nous avons passé en revue les dispositions de sa procuration persistante.

d) J'ai été témoin de la signature de cette procuration persistante par l'auteur.

e) À mon avis, l'auteur était un adulte ayant la capacité de comprendre la nature et la portée d'une procuration persistante au moment d'y poser sa signature.

(Signature du témoin avocat)

(date)

FORMULE E

[Alinéa 3e]

Certificat d'attestation instrumentaire par non-avocats*Formule à l'usage de deux témoins non-avocats.*

Je soussigné(e), _____ ,
 (nom)

 (adresse de voirie)

 (ville)

 (province)

 (code postal)

et

Je soussigné(e), _____ ,
 (nom)

 (adresse de voirie)

 (ville)

 (province)

 (code postal)

certifions ce qui suit :

a) J'ai été témoin de la signature de la procuration persistante de _____
 (nom de l'auteur)

en date du _____ .

b) Je suis un adulte pourvu de capacité et je ne suis pas le fondé de pouvoir nommé dans cette procuration persistante ni un membre de sa famille ou de la famille de l'auteur.

c) À mon avis, l'auteur était un adulte ayant la capacité de comprendre la nature et la portée d'une procuration persistante au moment d'y poser sa signature.

 (Signature du témoin)

 (date)

 (Signature du témoin)

 (date)

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

FORMULE F

[Alinéa 3f]

Constatacion et consentement*Formule à remplir si elle est requise pour l'application du paragraphe 6(2) de la Loi.*

Je suis l'auteur d'une procuration persistante donnée le _____
(date)

dans laquelle je nomme _____
(nom du fondé de pouvoir)

(adresse de voirie)_____
(ville)_____
(province)_____
(code postal)

mon fondé de pouvoir :

(cocher une case)

- concernant les affaires personnelles
- concernant les biens
- concernant les affaires personnelles et les biens

en conformité avec la *Loi de 2002 sur les procurations*.

Pour l'application du paragraphe 6(2) de la Loi :

a) Je prends acte du fait que _____
(nom du fondé de pouvoir)

a été condamné pour infraction criminelle relative à des voies de fait, à l'agression sexuelle ou d'autres actes de violence, à l'intimidation, au harcèlement criminel, à la profération de menaces, au vol, à la fraude ou à l'abus de confiance.

b) Je consens à ce que cette personne soit mon fondé de pouvoir.

(Signature de l'auteur)_____
(date)

Je soussigné(e), _____,
(nom)

(adresse de voirie)_____
(ville)_____
(province)_____
(code postal)

certifie ce qui suit :

a) J'ai été témoin de la signature de la présente formule de constatation et consentement par

(nom de l'auteur)

en date du _____ ;

b) À mon avis, l'auteur était pourvu de capacité au moment où il ou elle a signé le présent document.

(Signature du témoin)_____
(date)

FORMULE G
[Alinéa 3g]

Déclaration de survenance de l'événement

Formule à l'usage du déclarant dans le cadre d'une procuration persistante éventuelle pour l'application de l'article 9.1 ou 9.2 de la Loi.

Modifier au besoin en cas de pluralité de déclarants.

Je soussigné(e), _____,
(nom)

(adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

(cocher une case)

suis autorisé(e) par la procuration persistante de _____
(nom de l'auteur)

en date du _____ à constater par déclaration la survenance d'un événement entraînant l'entrée en vigueur de la procuration persistante.

ou

suis membre du groupe professionnel suivant et j'ai évalué la capacité de l'auteur à prendre des décisions concernant ses affaires personnelles ou ses biens, selon le cas :

(Si l'événement consiste dans le défaut de capacité de l'auteur et qu'aucun adulte n'a été désigné dans la procuration persistante ou que l'adulte y désigné n'est pas en mesure de faire la déclaration.)

_____ ,
et je déclare que l'événement suivant prévu dans la procuration persistante est survenu :

(Signature du déclarant)

(date)

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

FORMULE H

[Alinéa 3h)]

Reddition de comptes par un fondé de pouvoir concernant les biens

(La reddition de comptes régie par l'article 17 de la Loi est pour une période d'un an. La période de la reddition de comptes régie par l'article 18 de la Loi varie selon la demande. Pour bien rendre compte, les fondés de pouvoir concernant les biens devraient conserver toute la documentation pertinente, y compris les chèques oblitérés, factures, relevés bancaires, copies de titres et lettres utiles.)

Je soussigné(e), _____, de _____ en/au _____,

DÉCLARE SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :

1. Je suis le fondé/la fondée de pouvoir concernant les biens de _____

(l'« auteur »).

2. Les renseignements contenus dans la présente reddition de comptes relative aux biens de l'auteur sont vrais et complets au mieux de ma connaissance et de ma croyance et couvrent la période du _____ au _____.

(période de la reddition de comptes).

DÉCLARÉ SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT)

devant moi à _____

en Saskatchewan, le _____ 20 _____.

Commissaire aux serments

pour la Saskatchewan. Ma commission expire le _____

(Signature du fondé de pouvoir
concernant les biens)

AVOIRS DE L'AUTEUR AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES**A. Comptes auprès d'institutions financières**

Institution financière	Numéro de compte	Titulaires conjoints (le cas échéant)	Valeur
------------------------	------------------	--	--------

1.

2.

3.

Valeur totale :

B. Dépôts à terme

Institution financière	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Titulaires conjoints (le cas échéant)	Valeur nominale
------------------------	----------------	-----------------	--	-----------------

1.

2.

3.

Valeur totale :

C. Chèques à encaisser

Émetteur	Preneurs conjoints (le cas échéant)	Valeur
----------	--	--------

1.

2.

3.

Valeur totale :

D. Liquidités

Valeur totale :

E. Biens réels

Description officielle

Propriétaires conjoints

Valeur

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

F. Actions et placements

Société

Nombre d'actions ou d'unités

Titulaires conjoints

Valeur

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

G. Obligations

Émetteur

Taux d'intérêt

Date d'échéance

Titulaires conjoints

Valeur nominale

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

H. REER, FERR

Société

Description/Numéro de police

Valeur

1.

2.

3.

Valeur totale :

I. Assurance vie (dont l'adulte est soit propriétaire, soit bénéficiaire)

Société

Description/Numéro de police

Valeur

1.

2.

3.

Valeur totale :

J. Véhicules

Description

Propriétaires conjoints

Valeur

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

K. Autres biens personnels

Description	Propriétaires conjoints (le cas échéant)	Valeur
1.		
2.		
3.		
		Total Value:
VALEUR TOTALE DES BIENS ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS (A à K) : _____ \$		

L. Versements mensuels que reçoit l'adulte (rentes, pensions, salaires)

Source	Description	Réциpiendaires conjoints (le cas échéant)	Montant mensuel
1.			
2.			
3.			
			Montant mensuel total :

M. Fonds détenus dans une fiducie discrétionnaire au bénéfice de l'adulte

Succession de	Fiduciaire	Montant
1.		
2.		
3.		
		Montant total :

DETTES DE L'AUTEUR AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES**A. Prêts d'institutions financières**

Créancier	Description	Sûreté, le cas échéant	Solde débiteur
1.			
2.			
3.			
			Solde débiteur total :

B. Cartes de crédit

Créancier	Description générale des achats	Solde débiteur
1.		
2.		
3.		
		Solde débiteur total :

C. Hypothèques

Créancier	Description (échéance, taux d'intérêt, description du bien-fonds)	Solde débiteur
1.		
2.		
3.		
		Solde débiteur total :

D. Autres dettes

	Créancier	Description	Sûreté, le cas échéant	Solde débiteur
1.				
2.				
3.				

Solde débiteur total :

TOTAL DES DETTES ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS (A à D) : _____ \$

ACTIVITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES**A. Sommes reçues au cours de la période de reddition de comptes**

	Date de réception	Source	Description	Montant
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Sommes totales reçues :

B. Sommes dépensées au cours de la période de reddition de comptes

	Date de la dépense	Destinataire	Description	Montant
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Sommes totales dépensées :

AVOIRS DE L'AUTEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES

Noter tout changement qu'ont connu les avoirs de l'auteur par rapport au début de la période de reddition de comptes.

DETTES DE L'AUTEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES

Noter tout changement qu'ont connu les dettes de l'auteur par rapport au début de la période de reddition de comptes.

FORMULE I
[Alinéa 3i)]

Reddition de comptes par un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles

(La reddition de comptes régie par l'article 17 de la Loi est pour une période d'un an. La période de la reddition de comptes régie par l'article 18 de la Loi varie selon la demande. La reddition de comptes peut porter sur des décisions majeures concernant des questions telles que la maison de l'auteur, sa formation et son éducation, ses activités sociales et sa vie quotidienne.)

Je soussigné(e), _____, de _____ en/au _____,

DÉCLARE SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :

1. Je suis le fondé/la fondée de pouvoir concernant les affaires personnelles de _____
(l'« auteur »).
2. Les renseignements contenus dans la présente reddition de comptes sont vrais et complets au mieux de ma connaissance et de ma croyance et couvrent la période du _____ au _____.
(période de la reddition de comptes).

DÉCLARÉ SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT)
devant moi à _____
en Saskatchewan, le _____ 20 _____.

Commissaire aux serments
pour la Saskatchewan. Ma commission expire le _____



*(Signature du fondé de pouvoir
concernant les biens)*

FORMULE J
[Alinéa 3j)]

Révocation de procuration persistante

Je révoque la procuration persistante que j'ai donnée antérieurement le _____
(date)

par laquelle je nommais _____
(nom du fondé de pouvoir)

mon fondé de pouvoir (cocher une case)

- concernant les affaires personnelles
 concernant les biens
 concernant les affaires personnelles et les biens

(Signature de l'auteur)

(date)

Je soussigné(e), _____,
(nom)

(adresse de voirie) (ville) (province) (code postal)

certifie ce qui suit :

a) J'ai été témoin de la signature de la présente révocation de procuration persistante faite par

_____ en date du _____.
(nom de l'auteur)

b) À mon avis, au moment de poser sa signature sur le présent document, l'auteur comprenait la nature et la portée d'une procuration persistante et les effets d'y mettre fin.

(Signature du témoin)

(date)

FORMULE K

[Alinéa 3k]

Reddition de comptes par un fondé de pouvoir concernant les biens

(L'article 18.1 de la Loi exige qu'une reddition de comptes définitive soit faite. Pour bien rendre compte, les fondés de pouvoir concernant les biens devraient conserver toute la documentation pertinente, y compris les chèques oblitérés, factures, relevés bancaires, copies de titres et lettres utiles.)

Je soussigné(e), _____, de _____ en/au _____, DÉCLARE SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :

1. J'étais le fondé/la fondée de pouvoir concernant les biens de _____
(nom de l'auteur)

2. J'ai rendu compte à _____
(nom du destinataire de la reddition de comptes, le cas échéant)

pour la période du _____ au _____, le _____.
(date de la dernière reddition de comptes, le cas échéant)

3. Les renseignements contenus dans la présente reddition de comptes définitive relative aux biens de l'auteur sont vrais et complets au mieux de ma connaissance et de ma croyance et couvrent la période du _____ au _____.

(période de la reddition de comptes ou période depuis la dernière reddition de comptes, le cas échéant)

DÉCLARÉ SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT)

devant moi à _____
en Saskatchewan, le _____ 20 _____.

Commissaire aux serments
pour la Saskatchewan. Ma commission expire le _____

(Signature du fondé de pouvoir
concernant les biens)

AVOIRS DE L'AUTEUR AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES**A. Comptes auprès d'institutions financières**

Institution financière	Numéro de compte	Titulaires conjoints (le cas échéant)	Valeur
------------------------	------------------	--	--------

1.

2.

3.

Valeur totale :

B. Dépôts à terme

Institution financière	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Titulaires conjoints (le cas échéant)	Valeur nominale
------------------------	----------------	-----------------	--	-----------------

1.

2.

3.

Valeur totale :

C. Chèques à encaisser

Émetteur	Preneurs conjoints (le cas échéant)	Valeur
----------	--	--------

1.

2.

3.

Valeur totale :

PROCURATIONS

P-20,3 RÈG1 1

D. Liquidités

Valeur totale :

E. Biens réels

Description officielle

Propriétaires conjoints

Valeur

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

F. Actions et placements

Société

Nombre d'actions ou d'unités

Titulaires conjoints

Valeur

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

G. Obligations

Émetteur

Taux d'intérêt

Date d'échéance

Titulaires conjoints

Valeur nominale

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

H. REER, FERR

Société

Description/Numéro de police

Valeur

1.

2.

3.

Valeur totale :

I. Assurance vie *(dont l'adulte est soit propriétaire, soit bénéficiaire)*

Société

Description/Numéro de police

Valeur

1.

2.

3.

Valeur totale :

J. Véhicules

Description

Propriétaires conjoints

Valeur

(le cas échéant)

1.

2.

3.

Valeur totale :

K. Autres biens personnels

Description	Propriétaires conjoints (le cas échéant)	Valeur
1.		
2.		
3.		
		Total Value:
VALEUR TOTALE DES BIENS ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS (A à K) :		_____ \$

L. Versements mensuels que reçoit l'adulte (rentes, pensions, salaires)

Source	Description	Réциpiendaires conjoints (le cas échéant)	Montant mensuel
1.			
2.			
3.			
			Montant mensuel total :

M. Fonds détenus dans une fiducie discrétionnaire au bénéfice de l'adulte

Succession de	Fiduciaire	Montant
1.		
2.		
3.		
		Montant total :

DETTES DE L'AUTEUR AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES**A. Prêts d'institutions financières**

Créancier	Description	Sûreté, le cas échéant	Solde débiteur
1.			
2.			
3.			
			Solde débiteur total :

B. Cartes de crédit

Créancier	Description générale des achats	Solde débiteur
1.		
2.		
3.		
		Solde débiteur total :

C. Hypothèques

Créancier	Description (échéance, taux d'intérêt, description du bien-fonds)	Solde débiteur
1.		
2.		
3.		
		Solde débiteur total :

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

D. Autres dettes

	Créancier	Description	Sûreté, le cas échéant	Solde débiteur
1.				
2.				
3.				

Solde débiteur total :

TOTAL DES DETTES ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS (A à D) : _____ \$

ACTIVITÉ AU COURS DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES**A. Sommes reçues au cours de la période de reddition de comptes**

	Date de réception	Source	Description	Montant
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Sommes totales reçues :

B. Sommes dépensées au cours de la période de reddition de comptes

	Date de la dépense	Destinataire	Description	Montant
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Sommes totales dépensées :

AVOIRS DE L'AUTEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES

Noter tout changement qu'ont connu les avoirs de l'auteur par rapport au début de la période de reddition de comptes.

DETTES DE L'AUTEUR À LA FIN DE LA PÉRIODE DE REDDITION DE COMPTES

Noter tout changement qu'ont connu les dettes de l'auteur par rapport au début de la période de reddition de comptes.

PROCURATIONS

P-20,3 RÈGL 1

FORMULE L
[Alinéa 3l)]**Reddition de comptes définitive par un fondé de pouvoir concernant les affaires personnelles**

(L'article 18.1 de la Loi exige qu'une reddition de comptes définitive soit faite. La reddition de comptes définitive peut porter sur des décisions majeures concernant des questions telles que la maison de l'auteur, sa formation et son éducation, ses activités sociales et sa vie quotidienne.)

Je soussigné(e), _____, de _____ en/au _____,
DÉCLARE SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT) CE QUI SUIT :

1. J'étais le fondé/la fondée de pouvoir concernant les affaires personnelles de _____
(nom de l'auteur)

du _____ au _____ (dates)

2. J'ai rendu compte à _____
(nom du destinataire de la reddition de comptes, le cas échéant)

pour la période du _____ au _____, le _____.
(date de la dernière reddition de comptes, le cas échéant)

3. Les renseignements contenus dans la présente reddition de comptes définitive sont vrais et complets au mieux de ma connaissance et de ma croyance et couvrent la période du _____ au _____.
(période de la reddition de comptes ou période depuis la dernière reddition de comptes, le cas échéant)

DÉCLARÉ SOUS SERMENT (OU SOLENNELLEMENT)

devant moi à _____
en Saskatchewan, le _____ 20 _____.

Commissaire aux serments
pour la Saskatchewan. Ma commission expire le _____

(Signature du fondé de pouvoir
concernant les biens)

